

DEPOT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 25 NOV. 2004

SOUS LE N° 15436

CRASTRE-DONABEDIAN SA

Société anonyme

au capital de 600 000 €

Siège social : 121 rue de Montpellier

M.I.N. de PARIS RUNGIS

94632 - RUNGIS

562 128 041 RCS CRETEIL

86810973

Crastre
Donabedian
Millem

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 20 AOUT 2004**

L'an deux mil quatre,

Le vingt août, à treize heures trente,

Les administrateurs de la société anonyme CRAFTRE DONABEDIAN, sus-désignée, se sont réunis au siège social, sur la convocation faite par le Président du Conseil d'administration.

Il résulte du registre de présence signé par les administrateurs à leur entrée en séance que sont présents ou représenté :

- Monsieur Giuseppe DEL GAUDIO, administrateur,
- Madame Rosa DEL GAUDIO, administrateur,
- Mademoiselle Carmella DEL GAUDIO, administrateur,
-

Le Président constatant que plus de la moitié des administrateurs sont présents ou représentés, déclare en conséquence que le conseil peut valablement délibérer.

Le Président prend ensuite la parole et rappelle au conseil que la présente réunion a pour objet de statuer, sur :

- Nomination du Président, Directeur Général.
- Arrêter le principe de la transformation en SAS, assortie d'une réduction de capital
- Arrêter le principe du changement de dénomination sociale
- Convocation d'une Assemblée générale Extraordinaire

A cet égard, le Président fournit aux administrateurs tous les renseignements devant permettre à ces derniers de prendre valablement leur décision.

Le Président de séance, Monsieur Giuseppe DEL GAUDIO, expose aux membres du Conseil qu'il convient de pourvoir au remplacement de Monsieur Michel LEGROS, suite à la démission de ses fonctions de Président Directeur Général, et d'administrateur.

A cet égard, il précise qu'il conviendra de transformer la Société anonyme en Société par Action Simplifiée, avec réduction de capital, et enfin, de procéder à un changement de dénomination sociale.

Cet exposé terminé, le Président déclare la discussion ouverte.



Après en avoir délibéré et personne ne demandant plus la parole, le conseil a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Le conseil d'administration décide de nommer en qualité de Président, Directeur Général de la société :

- Monsieur Giuseppe DEL GAUDIO,
demeurant à PARIS (75015) 59 boulevard Pasteur,

en remplacement de monsieur Michel LEGROS.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Le Conseil décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale Extraordinaire, au siège social, pour le :

VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2004, à 13 HEURES,

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du Conseil d'Administration,*
- *Réduction de Capital à 150 000 euros,*
- *Changement de dénomination sociale*
- *Transformation en S.A.S*
- *Questions diverses.*

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Le conseil d'administration arrête les termes du rapport ainsi que du texte des résolutions qui seront soumises à chaque assemblée.

Le conseil d'administration charge, en outre, son Président de prendre toutes mesures pour la convocation desdites assemblées et le mandate à l'effet de donner lecture du rapport du conseil d'administration



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

CRASTRE-DONABEDIAN SA
Société anonyme
au capital de 600 000 €
Siège social : 121 rue de Montpellier
M.I.N. de PARIS RUNGIS
94632 - RUNGIS
562 128 041 RCS CRETEIL

*Clémentine
Comfame
Paul H. H.*

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 20 AOÛT 2004

L'an deux mille quatre,

Le 20 Août,

A 13 heures,

Les actionnaires de la société **CRASTRE-DONABEDIAN SA**, société anonyme au capital de 600 000 €, divisé en 4 000 actions de 150 € chacune, dont le siège est à Rungis 121 rue de Montpellier M.I.N de Paris Rungis - 94632 RUNGIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par un administrateur selon lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Giuseppe DEL GAUDIO, en sa qualité d'Administrateur.

Monsieur Giuseppe DEL GAUDIO et Madame Rosa DEL GAUDIO, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Rosa DEL GAUDIO, est désigné comme secrétaire.

Les Commissaires aux Comptes titulaires, convoqués, sont absents et excusés

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, possèdent 4 000 actions sur les

4 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée:

- la copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- la copie et de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport établi par le Conseil d'Administration,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Nomination d'un Administrateur, en remplacement de deux démissions.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport établi par le Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, constate la démission de Monsieur Michel LEGROS et de Madame Martine LEGROS de leurs fonctions d'administrateur, et décide, afin de porter à trois le nombre d'Administrateurs, de nommer , en remplacement,

Mademoiselle **Carmella DEL GAUDIO**, née le 16/09/1967 à Eboli (ITALIE) de nationalité Italienne, domiciliée à Via SS 18 Bivio Cioffi 84025 Eboli (Salerno) ITALIE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente à la résolution ci-dessus adoptée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée, à 13 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.